

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

15 DEC. 2015

Dossier complet le

15 DEC. 2015

N° d'enregistrement

F05215 P00 83.

1. Intitulé du projet

Zone d'Activités Économiques "LA GARE 2"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Canton de Mortagne sur Sèvre

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Gérard Hérault - Président de la Communauté de Communes

RCS / SIRET

2 4 8 | 5 0 0 | 6 6 2 | 0 0 0 | 1 5

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°33: Permis d'aménager d'un lotissement situé sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU.	L'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000m ² et inférieure à 40 000m ² (ici 39 500m ²) dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10ha (ici 7,56ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'extension de la Zone d'Activités "LA GARE" est située à l'Ouest de la commune de Saint Laurent sur Sèvre, entre les routes départementales n°111 et 111a. Ce projet couvre environ 7,6 ha.

Cet aménagement a vocation d'offrir des terrains viabilisés destinés à l'accueil d'activités nouvelles à caractère industriel, artisanal, commercial ou de bureau.

Ce projet s'inscrit directement dans la continuité du cadre bâti existant et environnant car il correspond à l'extension d'une zone d'activités existante au Nord et au Sud du projet. Ce dernier a donc pour but de réunir ces deux zones.

Les constructions de ce projet devront présenter un volume et un aspect satisfaisant permettant une bonne intégration dans l'environnement tout en tenant compte du site général dans lequel il s'inscrit et notamment la végétation existante et la topographie du site.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de lotissement a pour objectif de viabiliser des terrains afin d'accueillir de nouvelles activités industrielles, artisanales, commerciales ou de bureau, et ainsi répondre aux demandes d'installation sur la commune de Saint Laurent sur Sèvre.

Le second objectif, par le choix de ce site, est de réunir les deux zones d'activités existantes au Nord et au Sud de ce projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux d'aménagement de ce projet seront réalisés en deux phases, à savoir:

1ère PHASE:

- terrassements généraux de la voirie et du bassin de rétention,
- pose des réseaux et branchements d'assainissement eaux pluviales et eaux usées,
- réalisation de la voirie provisoire: empierrement, revêtement en grave bitume et bordures,
- pose des réseaux et branchements d'électricité, gaz, téléphone et eau potable,
- pose de l'éclairage public.

2ème PHASE:

- réalisation de la voirie définitive: chaussée en enrobés et réalisation des trottoirs,
- pose de la signalisation verticale et marquage de la signalisation horizontale,
- réalisation des espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Zone d'activités avec bâtiments industriels, artisanaux ou commerciaux recevant le personnel, les clients, les livreurs... des nouvelles entreprises implantées.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- 1) Demande de Permis d'Aménager (dépôt pour instruction prévu fin 2015 / début 2016).
- 2) Déclaration au titre de la Loi sur l'eau en cours d'instruction (récépissé de dépôt reçu le 16/10/2015).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etant donné que cet aménagement couvre une superficie d'environ 7,56 ha et autorise une SHON de 39 500 m², cette demande d'examen au cas par cas est obligatoire pour obtenir le Permis d'Aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie globale du projet.....	75 561 m ²
- Espace cessible: - îlot n°1 divisible en 15 lots.....	36 481 m ²
- îlot n°2 divisible en 10 lots.....	28 624 m ²
- Espace commun: - voirie.....	5 464 m ²
- espace vert (bassin de rétention)	4 992 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Bérolles, La Gare
à
Saint Laurent sur Sèvre (85290)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 54 ' 36 " 7 O

Lat. 46 ° 57 ' 16 " 6 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit d'un terrain agricole occupé par une prairie vouée au pâturage.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Saint Laurent sur Sèvre est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 15 Novembre 2011.
Les parcelles cadastrales concernées par cet aménagement sont situées en zone UE et 1AUe et font donc partie du territoire de la commune destiné à l'urbanisation avec implantation d'activités économiques.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II - n°50930000 dénommée "Collines vendéennes, vallée de la Sèvre Nantaise". Cette ZNIEFF est caractéristique du "haut bocage" vendéen, par ses paysages façonnés au travers des collines. Ainsi, elle présente une alternance de coteaux secs et de vallons plus ou moins humides. Les habitats les plus intéressants que l'on retrouve au sein de la ZNIEFF rassemblent bois, pâturages mésophiles à xérophiles, prairies humides à tourbeuses et affleurements rocheux.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des déblais issus des terrassements de la voirie et du bassin de rétention seront évacués en décharge contrôlée.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique l'urbanisation et donc porte atteinte au terrain agricole existant (prairie) mais uniquement dans l'emprise du projet.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Malgré le fait que le site soit situé dans une ZNIEFF de type II, il ne porte pas atteinte aux intérêts majeurs de cette ZNIEFF décrits précédemment, car non présents dans l'emprise du projet. CE SITE NE PARTICIPE PAS AUX VALEURS DE LA ZNIEFF, LES INCIDENCES SONT DONC NÉGLIGEABLES. La seule atteinte est la destruction de la terre agricole.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement destruction de terre agricole sur l'ensemble du projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléas sismique modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			Mise en place d'un éclairage public le long de la voirie.
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>			<p>Sur l'ensemble du projet, les eaux de ruissellement seront recueillies via le réseau d'assainissement eaux pluviales et dirigées vers le bassin de rétention.</p> <p>L'exutoire de ce bassin sera le même que celui du site initial (fossé).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>			<p>Du point de vue de l'agriculture, il y a destruction de terrain agricole pour laisser place à une zone d'activités.</p> <p>Du point de vue urbanisme, la voirie créée au sein de cet aménagement permettra de relier les deux zones d'activités existantes au Nord et au Sud du projet. L'intérêt de cette liaison viaire sera de dévier la circulation des Poids-Lourds et ainsi l'éloigner des quartiers d'habitations existants à l'Est du projet.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement de ce lotissement d'activités est en cohérence avec le développement de la commune de Saint Laurent sur Sèvre et est dans le respect du milieu environnant. Ces deux éléments sont justifiés par les points suivants:

- Le projet s'inscrit directement dans la continuité des secteurs urbanisés par les activités industrielles ou artisanales. En effet, cet aménagement a pour but de réunir deux zones d'activités existantes.

De plus, le tracé de la nouvelle voirie rejoignant ces deux zones et desservant ce projet permettra d'éloigner la circulation des poids-lourds des quartiers d'habitations existants et donc de réduire les nuisances dues à ce trafic.

- Ce projet porte peu atteinte au milieu environnant: les intérêts majeurs de la ZNIEFF ne sont pas présents dans l'emprise du projet, seule la terre agricole sera détruite. Et la végétation existante (haie périphérique de valeur) sera également conservée car hors périmètre d'aménagement.

- Le bassin de rétention sera équipé d'un ouvrage permettant de réguler le débit des eaux de ruissellement restituée au milieu naturel et permettant de bloquer une éventuelle pollution accidentelle grâce à la mise en place d'un système siphonoïde et d'un système de fermeture (clapet à chaîne).

- Le rejet eaux usées du projet seront collectées par un nouveau réseau collectif à poser et seront traitées par la station d'épuration de la commune capable de recevoir ces nouveaux effluents.

En conclusion, au vu de l'état des lieux, du type de projet et des mesures prises pour la gestion du site et de ses eaux, il semble que les incidences du lotissement d'activités sur le milieu naturel soient négligeables.

Il n'est donc pas jugé nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact, celui-ci ayant fait l'objet d'une étude d'incidence au titre de la loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°6: extrait de la cartographie de la DREAL
Annexe n°7: extrait du dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'eau

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

La Verrie

le,

10/12/2015

Signature



Le Président
Gérard HÉRAULT